

TRANSMIS LE 15/03/2024  
REÇU LE 15/03/2024  
AFFICHÉ LE 18/03/2024  
NOTIFIÉ LE 18/03/2024  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 18/03/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE



Caractère Exécutoire  
Le 18 mars 2024 2023/...  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Mme Jeanne Charrieres



Direction des Services Techniques  
AME / CLP

**DECISION N° 23-281**  
**DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**  
**POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DU GYMNASE L'ALBONAISE**  
**SIS 40 RUE DES ONZE ARPENTS**

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération du 29 septembre 2022 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, abrogeant la délibération du 26 mai 2020,

**VU** l'alinéa 27 du Code Général des Collectivités autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

**CONSIDERANT** le dépôt du permis de construire modificatif pour les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase l'Albonaise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le permis de construire modificatif pour les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase l'Albonaise,

**ARTICLE 2 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable Public et transcrite au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 13/09/2023

**Xavier MELKI**  
Maire de Franconville-La-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



## Acte à classer

**DEC23-281**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-15T13-13-49.00 ( MI251649577 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230913-DEC23-281-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : DÉPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATION POUR L'EXTENSION  
ET LA RÉHABILITATION DU GYMNASIUM L'ALBONAIS SUR 40  
RUE DES ONZE ARPENTS.

Date de décision : 13/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols  
2.2.2. permis de construire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC23-281.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/03/24 à 13:13

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 15/03/24 à 13:13

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 15/03/24 à 13:20